



## Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques DNVSF Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration local du 17 octobre 2025.

Madame la Présidente,

Le 10 juin 2025, la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique rendait public sur son site le patrimoine des 36 ministres, devenus entre-temps ministres sortants. Ô surprise, la majorité de ceux-ci sont annoncés comme millionnaires. Dans ces conditions, comment le peuple français pourrait-il être entendu sur ces revendications ô combien légitimes ? Simple question de bon sens !

Le Premier ministre démissionnaire François Bayrou présentait un budget 2026 caractérisé par de nouvelles mesures de racket des travailleurs, des demandeurs d'emploi, des retraités et des personnes souffrantes. Tout ceci afin de poursuivre une politique de cadeaux fiscaux aux revenus les plus aisés et que perdurent les dépenses faramineuses d'aides en tout genre aux entreprises pour ainsi assécher les recettes de l'État. Aussi proposait-il au pays 44 milliards d'économie en opposant les uns aux autres, notamment les boomers, les chômeurs et les fonctionnaires. Puis vint la proposition de supprimer 2 jours fériés, bien heureusement écartée par le nouveau Premier ministre. Il fallait oser.

La dette, rien que la dette brandissait-il, dont seraient responsables ceux visés par ces nouvelles attaques !

Mais le rapport de la commission sénatoriale publié le 11 juillet dernier vint éclairer les citoyens sur la proportion des aides publiques aux entreprises, et parmi elles, les plus grandes. Ce que les gouvernements successifs ont réussi à masquer durant des années est bien le coût exorbitant des aides aux **grandes** entreprises, sans vouloir employer le terme « cadeaux »

Le rapport précise ainsi : « la commission d'enquête a dû réaliser elle-même une simulation du montant des aides publiques aux entreprises pour l'année 2023, étant entendu que cette estimation n'indique qu'un ordre de grandeur compte tenu de l'indisponibilité de certaines informations. Au sens large, les aides publiques aux entreprises atteignent **au moins** 211 milliards d'euros en 2023 ! » D'ailleurs, les chiffres divergent selon les instituts OFCE ou CAE rattaché à Matignon, parfois plus, parfois moins !

A ce constat, il convient d'ajouter la fiscalité et les montages fiscaux des plus-riches de ce pays, dont le patrimoine a cru de manière exponentielle et particulièrement depuis l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron. Ainsi, le patrimoine des 500 plus grandes fortunes représentent, avec leur 1 170 milliards, 45 % du PIB ! Et selon la note intitulée « La roue de la fortune » publiée le 4 septembre par la Fondation Jean Jaurès, entre 1998 et 2021, le patrimoine moyen des 10 % les plus riches a bondi de 94 %, pendant que celui des 10 % les plus pauvres a chuté de 54 % en euros constants. Quant aux 500 plus grandes fortunes professionnelles recensées par le magazine Challenges, leur patrimoine a été multiplié par 14 alors que la richesse annuelle produite en France n'a été que double sur la période.

C'est donc à l'aune de ces propositions délétères et donc d'un ras-le-bol de vouloir toujours faire payer l'addition aux-mêmes, qu'une mobilisation des Français a émergé, d'abord les 10 et 18 septembre, puis le 2 octobre, afin de dire stop au projet de budget 2026 proposé par l'exécutif.

En effet, les Français exigent un vrai changement de politique économique, le renforcement des services publics et non leur démantèlement, des augmentations de salaires, de pensions, des minima sociaux et des mesures assurant une vraie justice sociale et fiscale. Exit l'ancien premier ministre, remplacé par l'ex-ministre des Armées Sébastien Lecornu, lui-même démissionnaire au matin du 6 octobre 2025.

Quant à la fonction publique et la DGFIP en particulier, l'ancien Premier ministre nous promettait le gel des salaires, reconduction de la suppression de la GIPA et des suppressions d'emploi sur les années 2026 et 2027. Or pour ne parler que de la seule DGFIP, les conditions de travail n'ont cessé de se dégrader et nombreux sont les sujets de mécontentements, d'inquiétudes face à l'évolution de notre administration. Règles de

mutation bafouées pour les cadres A avec une bourse quotidienne à l'emploi, postes au choix pour les A et B, recrutement de contractuels pour boucher les trous dans les services etc...

Et que dire du nombre de suicides ou tentatives relayées par la presse nationale depuis début 2025 ? A ce jour, Bercy recense 14 suicides au 31 juillet 2025 et autant de tentatives. Même si Bercy s'est emparé de cette problématique douloureuse dès avril 2025 et lors d'une réunion technique avec les OS nationales le 5 septembre dernier, la centrale et les directions locales peinent à faire lien avec la fragilisation des collectifs de travail ou l'isolement professionnel. Certes, la Directrice générale n'entend pas « *minimiser* » ces drames en réponse au quotidien « Le Monde », et même si la centrale ordonne aux directions locales une enquête systématique, néanmoins, la DGFIP n'entend pas renoncer aux suppressions d'emplois, arrêter les incessantes restructurations ou bien reconstruire une véritable chaîne de prévention (déshumanisation des services RH avec les formuels au SIRH, les médecins du travail en grande souffrance à la DGFIP, les assistantes sociales et de prévention en sous-effectif chronique dans les départements ou complètement absentes dans un 1/3 d'entre elles, pas de volonté de prendre l'avis de véritables spécialistes -et non des communicants des chaînes infos).

La CGT Finances Publiques exige, elle, un plan d'action digne afin de prévenir les actes suicidaires ainsi qu'une véritable politique de prévention liée à ce sujet. Les restructurations de service liées au NRP et déménagements incessant des équipes doivent aussi cesser.

En revanche, la CGT Finances Publiques se félicite du remplacement du médecin de prévention par un médecin de plein exercice, suite au départ en retraite du Dr ANDRE, au moment où le suivi des personnels sur leur santé mentale et le risque suicidaire est mis en avant dans la Note d'orientations ministérielle Santé, sécurité et conditions de travail 2025-2026.

S'agissant de la Protection Sociale Complémentaire, nos organisations au niveau national ont refusé de siéger au CPPS du 1<sup>er</sup> octobre, devant la tentation du Secrétariat Général de minorer les informations nécessaires au mandat des élus et aux incohérences énoncées par les deux prestataires ALAN et GMF Vivinter. Nous sommes d'autant plus inquiets que nos camarades du Ministère de la Transition écologique nous alerte sur l'augmentation des tarifs au bout d'une année seulement.

S'agissant de notre direction, nous aimerions revenir sur la situation des agents PACTE. En effet, l'ordonnance 2005-901 du 2 août 2005 prévoit un mode de recrutement dénommé Pacte. Ainsi, la DNVSF s'est emparé de ce dispositif à plusieurs reprises pour recruter de jeunes collègues, sous statut.

Aussi une jeune collègue a rejoint notre collectif de travail l'an dernier. Son contrat d'une année arrive à expiration et la CCN se réunit ce jour afin de valider sa titularisation.

La titularisation doit ainsi s'apprécier sur le seul critère de la validation des formations pratiques et théoriques et non sur les capacités à assumer les missions fixées aux titulaires, comme c'est le cas aujourd'hui. C'est pourquoi la CGT Finances Publiques revendique un véritable droit à la formation basée sur l'alternance entre l'acquisition des connaissances théoriques en école et leur mise en pratique dans les services. Et c'est également la raison pour laquelle les stagiaires ne doivent pas être comptabilisés dans les effectifs d'un service mais affectés en surnombre. La CGT Finances Publiques réclame ainsi qu'une CAP nationale soit compétente à statuer.

L'ordre du jour de cette FS nous amène à évoquer **les fiches de proposition d'actions**. La CGT Finances Publiques votera pour tout ce qui concerne les préconisations médicales. Au demeurant, nous souhaiterions, dans un avenir proche, l'installation de distributeurs de protections périodiques, comme cela a été approuvé à la DRFIP Paris, si ce n'est sur les sites actuels de la DNVSF, au moins sur celui de Godefroy Cavaignac. C'est pour la CGT Finances Publiques une question de droits, de santé publique et de respect de nos collègues.

**S'agissant de la présentation du bilan télétravail 2024**, plusieurs évolutions réglementaires liées au télétravail ont été édictées début 2025 et publiées par l'INRS.

Tout d'abord, la prévention est étendue au domicile du salarié, l'obligation de prévention demeure.

L'employeur doit porter une attention particulière au poste de travail du télétravailleur, afin qu'il offre des caractéristiques satisfaisantes en termes notamment d'éclairage, d'aération, de sécurité de circulation, de sécurité électrique, de sécurité incendie, d'hygiène.

Puis l'employeur à une obligation positive de formation.

L'accent doit être mis sur les actions de sensibilisation, d'information et de formation des salariés aux risques présentés par le télétravail. Cette obligation engage la responsabilité patronale en cas d'accident ou de maladie professionnelle liés au travail à distance.

Celles-ci permettront notamment de revenir sur les bonnes pratiques d'implantation et d'installation du poste informatique (positionnement de l'écran, réglage du siège, mobilier...) et d'organisation de la journée de télétravail (alternance des tâches, respect des temps de pause...). Enfin, l'employeur doit avoir une vigilance particulière sur la durée du travail.

La CGT Finances Publiques est donc dans l'attente du nouveau protocole télétravail rédigé par la centrale.

Quant au bilan annuel national 2024, celui-ci montre combien les cadre C ne bénéficient que peu de la mise en place du dispositif télétravail. Seul **19,9%** de nos collègues en ont la possibilité.

S'agissant du nombre de refus à la DNVSF, vous connaissez déjà la position de la CGT Finances Publiques sur cet item. Pour qu'il y ait refus, il convient de saisir une demande dans SIRHIUS, sans cela, vos données s'en trouvent tronquées.

Nous ne retranscrivons là que les préconisations de l'article 11 du protocole Télétravail de la DGFIP rédigée par le bureau RH2C. *point 4 (page 4) de la note réf. 2021/04/2838 du 22/04/2021.*

Les élus CGT Finances publiques de la DNVSF

[cgt.dnvsf@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt.dnvsf@dgfip.finances.gouv.fr)